



Programme de formation Recyclage Habilitation électrique BO-HO-HOV

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures (Recyclage)

Personne concernée et pré-requis

Personnels non électriciens intervenant dans des locaux où existe un risque électrique : agent d'entretien, agent de surveillance, chauffeur, maçon.....

Avoir suivi une formation initiale habilitation électrique BO/HO/HOV

Présenter les aptitudes médicales requises

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 12 personnes maximum

Objectifs

Effectuer en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques et se voir renouveler son titre d'habilitation par son employeur.

Programme

NOTION ELEMENTAIRES

- ⚠ Tension, intensité...
- ⚠ Identification : couleurs des conducteurs
- ⚠ Repérage dans les installations électriques : appellation des câbles

DANGER ET PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE

- ⚠ Effets du courant électrique sur le corps humain
- ⚠ Effets des courants de court-circuit dans un tableau électrique
- ⚠ Exemples d'accidents
- ⚠ Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects

LA PUBLICATION UTE ET LA NORME NFC 18.510

La procédure d'habilitation, obligations de l'employeur

- ⚠ Les ouvrages électriques : description
- ⚠ Les personnes intervenantes sur les ouvrages électriques
- ⚠ Les fonctions de l'appareillage
- ⚠ Procédures et opérations en l'absence de tension

- ⚠ Travaux au voisinage de la tension en BT et/ou HT

TRAVAILLER EN SECURITE (installations basse tension)

- ⚠ Les distances de sécurité
- ⚠ Autorisation de travaux
- ⚠ Lecture de la signalisation
- ⚠ Principe et exemples de verrouillage
- ⚠ Manœuvres et consignation, rôle des différents intervenants
- ⚠ Matériel de sécurité électrique (outillage et EPI)

FAIRE FACE A UN ACCIDENT OU INCIDENT

- ⚠ Notions de premiers secours
- ⚠ Incendie sur un ouvrage électrique

Pratique

- ⚠ Détermination de l'habilitation nécessaire en fonction des zones d'environnement et des travaux ou interventions confiées
- ⚠ Application des règles générales de sécurité

Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, le déplacement et l'évolution dans cet environnement, le comportement adapté en fonction de ses risques, la manipulation du matériel et outillage et le compte rendu de son activité.

Validation de la formation

En fin de stage et au vu des résultats, le formateur formulera, à l'employeur, un avis, afin de l'aider à définir le contenu du titre d'habilitation.

Validité 3 ans